

ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE  
DALHEIM



**AVIS D’AFFICHAGE**

Conformément aux dispositions de l’article 60 § 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la requête du SICONA Sud-Ouest sollicitant l’autorisation pour

**le prélèvement d’espèces de Sphagnum, leur mise en culture ex-situ et leur réintégration dans des tourbières adaptées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg**

a été accordée par le Ministère de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 29 mai 2024.

Une copie de la décision est à la disposition du public à la maison communale, où elle peut être consulté sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

**Le présent avis est affiché du 4 juin 2024 au 4 septembre 2024**

Dalheim, le 3 juin 2024

  
Le secrétaire communal  
Joëlle NICLOU

  
Le bourgmestre  
Romain KILL